

République française
Département du Puy-de-Dôme
Commune d'Orcet
Séance du Conseil municipal du 6 février 2025

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE RENATURATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Etaient présents (13) ou représentés (3) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHELY, Bénédicte BORREL, Xavier DUBOIS, Bernard DUCREUX, Francis GILBERT, Christian GIRY, Michèle PINET, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Jean-Paul BOUVIER, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, *Sébastien MORANGE représenté par Valérie ROUX*, Patricia FOUGERE, Magali LEWICKI, Arnaud MITORAJ, Sophie PICOT, *Alexandra PIRON représentée par Martine MATHELY*, *Laurence RAGI représentée par Patricia FOUGERE*, Aline TETEVIDE, Valéry VIALARD

Était excusée (1) :

Julie DURIEZ

Secrétaire de séance : Sophie PICOT

Date de convocation du conseil municipal : 31 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum : 12

Vu le projet de renaturation de la cour de l'école élémentaire,

Vu le tableau prévisionnel des investissements 2025,

Vu le plan prévisionnel de financement de l'opération actuel,

Vu que ce projet est inscrit dans le CRTE de Mond'arverne communauté,

Considérant que les financements obtenus sur cette opération sont insuffisants,

Considérant la nécessité de compléter nos demandes afin de pouvoir réaliser l'opération,

Le Conseil municipal décide à la majorité, avec une abstention de Monsieur Valéry VIALARD :

- **De valider** le projet comme suit :

L'objectif du projet est de ramener au cœur de l'école la biodiversité grâce à la plantation d'un petit écosystème forestier qui permettra aux enfants de se reconnecter au monde du vivant, via l'arbre, et de sensibiliser les élèves aux questions écologiques en général (utilité des forêts, fragilité de la planète, nécessité de ralentir les émissions de gaz à effet de serre,...) . Cette démarche s'intègre dans un projet général d'amélioration de l'environnement autour et dans l'école (nous menons en également un projet de création d'une rue scolaire).

Avec cette revégétalisation, nous allons créer des îlots de fraîcheur dans nos cours minérales (-2° degrés sous un arbre).

Les enfants pourront profiter des nombreux bienfaits de l'arbre (santé, sociabilisation) Nous allons ainsi supprimer 350m2 d'enrobé dans l'école : c'est un revêtement qui emmagasine et réfracte beaucoup la chaleur et contribue au réchauffement des bâtiments avoisinants.

Ce projet prévoit la création d'une zone de forêt miniature d'environ 200 m2 dans la cour : environ 30 différentes espèces d'arbres à haute tiges seront plantés (il s'agira d'arbres adultes d'un diamètre compris entre 20 et 25 cm): ces arbres créeront de l'ombre jusqu'à l'étage des bâtiments environnants.

Nous espérons ainsi limiter le réchauffement des bâtiments scolaires durant les périodes chaudes (la première étape a été réalisée en 2021 avec la pose de brise-soleil en bois sur toutes les surfaces vitrées des bâtiments exposées au soleil).

Le projet comprend également la recréation de parties engazonnées dans la cour, afin de préserver des espaces frais dans lesquels les enfants pourront profiter de l'extérieur. Cette démarche s'accompagne également de la sensibilisation des élèves à la préservation des espaces naturels et végétalisés dans leur environnement.

- **De valider** le plan de financement prévisionnel suivant :

type de travaux	estimation (HT)				
travaux	102 388,00				
MO	6 120				
TOTAL opération	108 508,00				
Aides publiques	Montant éligible du projet	Taux sollicité	Subvention sollicitée en 2025	Subvention acquise	autre
Conseil départemental FIC	108 508,00	8,36%		9 069,00	
Conseil départemental autre	108 508,00		0,00		
DETR	108 508,00	20,34%	22 066,00		
DSIL	108 508,00				
fonds vert	108 508,00	30,00%		32 552,40	
agence de l'eau	108 508,00	21,31%	23 119,00		



Conseil régional	108 508,00				
Union européenne	108 508,00				
Autofinancement	108 508,00				21 701,60
Sous-total des aides publiques en €		80,00%	45 185,00	41 621,40	
TOTAL			86 806,40		

- **De solliciter** une subvention de 22.066,00 € auprès des services de l'Etat pour l'attribution de la DETR 2025 pour ce projet
- **De solliciter** une subvention de 23.119 € auprès l'agence de l'eau Loire Bretagne pour ce projet

Fait et signé le 7 février 2025 à Orcet

La secrétaire de séance,


 Sophie PICOT



Le Maire,


 Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.